



Communiqué 1/8

le 18/03/2019

La cohérence des rémunérations

Lors de notre rencontre du 14 mars 2019, avec le ministre de l'Intérieur et en présence du Préfet Jacques Witkowski, Directeur Général de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises nous avons défendu un certain nombre de revendications :

PPCR – « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » – a pour objectif de mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires civils et des militaires en revalorisant leurs grilles indiciaires et en améliorant leurs perspectives de carrière.

Le SNSPP-PATS demande l'alignement de l'arrêté du 20 avril 2012 fixant l'indice brut minimal et l'indice brut maximal servant de base au calcul de l'indemnité de responsabilité définie par l'article 6-4 du décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels avec les grilles imposées par le dispositif relatif aux parcours professionnels aux carrières et aux rémunérations (PPCR).

Nous demandons que les textes PPCR qui nous sont imposés le soient de façon cohérente.

En outre nous demandons un alignement immédiat de la prime de feu des sapeurs-pompiers sur l'indemnité de sujétion spéciale police (ISSP) qui peut être de 8 % supérieure, puis un adossement de la prime de feu à l'indemnité de la Police afin que ces deux services publics de sécurité soient légitimement reconnus.

NBI ZUS – Le SNSPP-PATS demande l'attribution de la NBI ZUS (15 points de NBI = 70 € Brut) à l'ensemble des agents des SDIS qui remplissent les conditions pour l'obtenir.

NBI Chef d'agrès – Attribution de la NBI aux sapeurs-pompiers nommés au grade de Lieutenant de 2ème classe et qui continuent à occuper les fonctions de chef d'agrès tout-engin.

Le SNSPP-PATS décide de ne pas rejoindre l'intersyndicale !

Sollicité quelques jours avant cette réunion pour porter un ultimatum au ministre de l'Intérieur, nous avons fait le choix à l'unanimité des membres du conseil national de rester libre et indépendant et donc, de ne pas rejoindre les organisations syndicales qui se sont alliées sous la bannière de la Fédération Autonome.

Si nous avons rejoint l'intersyndicale, nous n'aurions pas pu présenter l'ensemble de nos revendications. Nos adhérents et sympathisants ne nous ont pas élus aux dernières élections professionnelles pour faire le travail à moitié. C'est dans un état d'esprit constructif que nous choisissons de porter vos voix.